

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 septembre 2020
au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT, le QUATORZE du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 septembre 2020.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI, Messieurs BOLTZ, CORRADI, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MULLER, MUNIER (sauf point 4.1), ROVIERO et SCHWEIZER.

Membre ayant donné procuration : M. FAVIER à M. HEISER

Absent excusé : M. MUNIER (au point 4.1)

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et SERRIER et Mme SALIOU

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

DB 2020-39 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat, pour un montant total de 2 639,66 €,
 - Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2020-40 - Opération ravalement de façades – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à divers particuliers dans le cadre de l'Opération Ravalement de Façades, pour un montant total de 4 240 €,
 - Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2020-41 – Campagne d'isolation thermique – Attribution de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers dans le cadre de la Campagne d'Isolation Thermique, pour un montant total de 6 189 €,
 - Et DÉCIDE de procéder à leur versement.

DB 2020-42 - Marché pour la gestion des déchèteries communautaires et le traitement des déchets issus de ces déchèteries – Autorisation de signer le marché

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de déclarer les lots 1 – Gestion des déchèteries, 2 - Traitement des encombrants (tout-venant) collectés en déchèterie et 7 – Traitement des déchets de bois collectés en déchèteries, infructueux et de

relancer une procédure négociée avec les candidats ayant répondu au marché initial, conformément aux dispositions du code de la commande publique,

- Et AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants aux lots suivants :
 - o Lot 3 : Traitement des déchets verts collectés en déchèteries, avec l'entreprise SEDE - AGENCE Traitement Nord-Est, Route Départementale 11, 62147 GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, pour un montant annuel de 49 912,50 € HT, soit 54 903,75 € TTC ;
 - o Lot 4 : Traitement des gravats collectés en déchèteries, avec l'entreprise SARL TRI SERVICES RECYCLAGES, Hameau Brabant, 54560 ANDERNY, pour un montant annuel de 11 948,75 € HT, soit 13 143,62 € TTC ;
 - o Lot 5 : Reprise de la ferraille collectée en déchèteries, avec l'entreprise Derichebourg Environnement ESKA, 56 rue de Metz, BP 70008, 57130 JOUY AUX ARCHES pour une recette annuelle de 36 750 € ;
 - o Lot 6 : Reprise des cartons collectés en déchèteries, avec l'entreprise CITRAVAL, Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS pour une recette annuelle de 15 210 € ;
 - o Lot 8 : Traitement des DMS (hors filières REP Eco DDS) collectés en déchèteries, avec l'entreprise CEDILOR SA, Rue Bois Coulange, Malancourt la Montagne, 57360 AMNEVILLE LES THERMES, pour un montant annuel de 22 105,65 € HT, soit 24 316,22 € TTC.

DB 2020-43 - Marchés de traitement des déchets ménagers (résiduels et valorisables) – Renouvellement Autorisation de signer les marchés

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer les marchés correspondants aux lots :
 - o Lot 1 : Traitement des ordures ménagères résiduelles, avec l'entreprise HAGANIS, Nouveau Port de Metz, Rue du Trou aux Serpents, BP82095, 57052 METZ Cedex 02, pour un montant annuel de 1 493 200 € HT, soit 1 642 520 € TTC ;
 - o Lot 2 : Tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange, avec l'entreprise CITRAVAL, Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS, pour un montant annuel de 342 825 € HT, soit 377 107,50 € TTC ;
 - o Lot 3 : Conditionnement et reprise des papiers, avec l'entreprise CITRAVAL, Chemin de Ramonville, 57120 ROMBAS, pour un montant annuel de 0 € ;
 - o Lot 4 : Conditionnement des emballages en verre, avec l'entreprise HAGANIS, Nouveau Port de Metz, Rue du Trou aux Serpents, BP82095, 57052 METZ Cedex 02, pour un montant annuel de 21 450 € HT, soit 23 595 € TTC.
- DÉCIDE de déclarer infructueux le lot 5 : traitement des encombrants ;
- Et DECIDE de relancer, pour ce lot, une nouvelle consultation en procédure adaptée dans le cadre des « petits lots » conformément aux dispositions du code de la commande publique (R.2123-1 alinéa 2).

DB 2020-44 - Parc d'Activités Communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain aux Docteurs Bertrand ARCHEN et Pierre GIACOMETTI Chirugiens-Dentistes

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession au profit des Docteurs Bertrand ARCHEN, domicilié à METZ (57070), 10 rue Chabert et Pierre GIACOMETTI, domicilié à LONGEVILLE-LES-METZ (57050) 31 rue du Fort, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait leur être substituée, mais dont ils resteront solidaires, d'une parcelle cadastrée comme suit : BAN DE CLOUANGE - Section 04 n° 93 d'une superficie de 14 a 24 ca ;
- FIXE le prix de cette cession à 23,00 € HT/m², conformément à l'estimation des services du Domaine en date du 03 août 2020,
- et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2020-45 - Convention cadre passée entre l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle en vue de la mise en œuvre d'une politique foncière anticipative sur les périmètres à enjeu du territoire communautaire - Programme pluriannuel d'intervention 2020 / 2024 - Convention de projet en vue de la revitalisation de l'ilot de la gare à AMNEVILLE

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer, dans le cadre du projet de revitalisation de l'ilot de la gare à Amnéville, une convention de projet avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) en vue de définir les engagements et les obligations de la commune d'Amnéville et de l'EPFL.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/08/2020
- Tableau de bord financier au 31/08/2020
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 31/07/2020
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/08/2020
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » au 31/08/2020
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/08/2020
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/08/2020
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 31/07/2020
- Tableau de bord « Fonds de Résistance » au 31/08/2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h20.

Rombas, le 18 septembre 2020

Le Président,



Lionel FOURNIER

